

Vivre à Lissac

**GUIDE
2020**

**Informations
pratiques**

**Conseils
utiles**

www.lissac09.fr

Lissac
Ariège-Pyrénées · Occitanie

Édito

Bienvenue à Lissac

Madame, monsieur

Vous venez de vous installer à Lissac, ou vous êtes déjà habitant depuis des années. Ce guide est destiné à vous informer, vous conseiller et ainsi permettre un séjour réussi, quelle que soit sa durée, dans notre village.

Lissac est une petite commune de 250 habitants où il fait bon vivre.

Pour favoriser et faire perdurer cette harmonie et cette tranquillité, **il est important que chacun respecte des règles simples de savoir-vivre et de civisme.**

Ce guide vous informe sur les services et dispositifs mis en place par la commune ou la communauté de communes pour vous aider au quotidien.

La commune est présente et active pour vous aider dans vos démarches administratives ou pour répondre à vos questions.

J'ai l'honneur de diriger une équipe municipale investie dans son rôle de service public, avec un fort lien de proximité avec les habitants.

Je suis sûre que nous aurons l'occasion de nous rencontrer à la mairie, dans les rues du village ou lors de manifestations festives.

D'ici là, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sincères salutations.



Monique DUPRÉ-GODFREY
Maire de Lissac

Guide édité et imprimé par la mairie de Lissac

Remerciements à Joël Rozenwajg, conseiller municipal en charge de la communication, pour l'élaboration de cette brochure.

Mairie

Accueil

1 place de la Mairie
09700 Lissac
Tél.: 05 61 60 39 70
communedelissac.ariège@orange.fr



Horaires d'ouverture

Le Lundi : de 17h30 à 19h00
Le Mercredi : de 10h00 à 12h00
Le Jeudi : de 16h00 à 19h00
Le Samedi* : de 10h00 à 12h00

*Accueil ouvert uniquement le 2^e et 4^e samedi du mois.

Site Internet : lissac09.fr

Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées



Accueil

5, rue de la Maternité 09100 Pamiers
Tél.: 05 34 01 21 73 - contact@ccpap.fr

Compétences & services

- Petite enfance
- Lecture publique
- Amélioration de l'habitat
- Patrimoine
- Travaux de voirie
- Développement économique
- Tourisme
- Refuge chiens et chats
- Gestion des déchets
- Environnement

Site Internet : cc-pap.wixsite.com/ccpap

Environnement - Cadre de vie



Pour un village propre

Profiter d'un village propre, bien entretenu et où il fait bon vivre, on en a tous envie. Nous sommes tous acteurs de la propreté de notre village ! Un peu de bon sens, de respect et quelques gestes simples au quotidien suffisent :

- **Respectez les jours et horaires des collectes des ordures ménagères et sacs jaunes.** Sacs jaunes, guide de tri et calendriers des collectes en mairie.
- Jetez vos déchets ménagers dans les conteneurs et les poubelles... **et non à côté !**
- **Recyclez** en utilisant les nombreux points d'apport volontaire prévus à cet effet.
- **Déposez vos encombrants ménagers ou autres et les déchets polluants à la déchetterie.** Il n'y a pas de ramassage sur Lissac à ce stade.
- **Une benne à déchets verts** est disponible sur la place de l'école, selon un calendrier disponible en mairie ou sur le site de la commune.
- **Ne jetez pas vos déchets sur la voie publique,** ni par les fenêtres de la voiture ou de la maison.
- Éduquez votre petit animal de compagnie à faire ses « besoins » dans le caniveau et ayez toujours sur vous le petit sac qui va bien **pour ramasser ses déjections.**

Environnement - Cadre de vie

- Entretenez les abords de votre habitation en désherbant régulièrement (**sans pesticides**) et **ne laissez pas déborder la végétation de votre propriété.**
- Respectez les massifs de fleurs, les espaces verts, ainsi que les propriétés privées.

Le tri : un geste citoyen obligatoire

Certains déchets peuvent être valorisés, comme les déchets de cuisine transformés en compost. D'autres déchets peuvent être recyclés à condition de bien respecter les consignes de tri. Aujourd'hui, il n'est plus possible de jeter ses déchets n'importe comment. Toute infraction à la législation en vigueur est passible d'une amende.



Sacs jaunes

Dans notre village, la communauté de communes met à votre disposition plusieurs conteneurs avec des couvercles jaunes. ces conteneurs sont **EXCLUSIVEMENT** réservés aux sacs jaunes et aux cartons. **IL EST STRICTEMENT INTERDIT** d'y jeter tout autre sorte de déchets, notamment des papiers. **Si le conteneur est plein**, ne mettez pas les sacs à côté ou au-dessus, merci de garder vos

sacs jaunes chez vous jusqu'à la veille du jour de ramassage (ce qui se pratique dans les autres communes). **Veillez également à fermer correctement vos sacs**, cela évitera que les déchets se retrouvent dans la rue en cas de vent.

Sacs jaunes et calendriers de ramassages disponibles à la mairie.

Merci pour votre participation.

MÉMO TRI

COMMENT SAVOIR
DANS QUEL CONTENANT
DÉPOSER MES DÉCHETS ?



LA CONSIGNE DE TRI OU TRIMAN

LES BOUTEILLES ET FILMS ÉTIRABLES EN PLASTIQUE



LES BOÎTES MÉTALLIQUES



LES BRIQUES ET CARTONS



BIEN VIDÉS, PAS LAVÉS, PAS IMBRIQUÉS
DANS LE SAC / BAC JAUNE



LES DÉCHETS ORGANIQUES
DE LA CUISINE ET DU JARDIN



DANS LE
COMPOSTEUR



LES EMBALLAGES EN VERRE



DANS LE
RÉCUP' VERRE



TOUS LES PAPIERS



DANS LE
RÉCUP' PAPIER



LES DÉCHETS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX
PIQUANTS, COUPANTS ET BOÎTES DIASRI



EN PHARMACIE
OU DÉCHÈTERIE



Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et EcoBido



Smectom
du Plantauréal

05.61.68.02.02
contact@smectom.fr
www.smectom.fr

Environnement - Cadre de vie

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre						
1	S		1	M		1	J		1	D		1	M	
2	D		2	M		2	V		2	L		2	M	
3	L		3	J		3	S		3	M		3	J	
4	M		4	V		4	D		4	M		4	V	
5	M		5	S		5	L		5	J		5	S	
6	J		6	D		6	M		6	V		6	D	
7	V		7	L		7	M		7	S		7	L	
8	S		8	M		8	J		8	D		8	M	
9	D		9	M		9	V		9	L		9	M	
10	L		10	J		10	S		10	M		10	J	
11	M		11	V		11	D		11	M		11	V	
12	M		12	S		12	L		12	J		12	S	
13	J		13	D		13	M		13	V		13	D	
14	V		14	L		14	M		14	S		14	L	
15	S		15	M		15	J		15	D		15	M	
16	D		16	M		16	V		16	L		16	M	
17	L		17	J		17	S		17	M		17	J	
18	M		18	V		18	D		18	M		18	V	
19	M		19	S		19	L		19	J		19	S	
20	J		20	D		20	M		20	V		20	D	
21	V		21	L		21	M		21	S		21	L	
22	S		22	M		22	J		22	D		22	M	
23	D		23	M		23	V		23	L		23	M	
24	L		24	J		24	S		24	M		24	J	
25	M		25	V		25	D		25	M		25	V	
26	M		26	S		26	L		26	J		26	S	
27	J		27	D		27	M		27	V		27	D	
28	V		28	L		28	M		28	S		28	L	
29	S		29	M		29	J		29	D		29	M	
30	D		30	M		30	V		30	L		30	M	
31	L					31	S					31	J	

 Ramassage sacs jaunes

 Mise à disposition benne déchets verts

Environnement - Cadre de vie

Papiers

Chaque année, ce sont 24 kg de papiers par habitant qui sont jetés dans les déchets ultimes. La moitié des déchets papier produits sur le territoire ne sont donc pas recyclés. Pourtant la consigne de tri des papiers est très simple, puisque "TOUS les papiers se recyclent". Ces papiers ainsi récupérés permettront d'être recyclés jusqu'à sept fois et éviteront ainsi de prélever des ressources naturelles.

Bac de récupération du papier place de la mairie.

Ce n'est pas très loin de chez vous, faites l'effort de vous y déplacer.



Ne pas recycler le verre, ça coûte cher !



Entre les pertes sur les subventions au recyclage, ce que cela pèse dans les camions de collecte et le coût de stockage en déchetterie d'un matériau qui mettra des millénaires à se décomposer, oublier le Récup'Verre, ça vous coûte cher. Démonstration ci-dessous.

Des conteneurs de collecte de verre sont disponibles place de la mairie.
Ce n'est pas très loin de chez vous, faites l'effort de vous y déplacer.

Environnement - Cadre de vie

Dépôts sauvages. Attention!

Nous constatons aujourd'hui une augmentation des dépôts sauvages de déchets divers sur le territoire de la commune, notamment des déchets de travaux, briques, plâtre, terre, cailloux.

Cela est inadmissible, irrespectueux envers tous les citoyens, que ce soit du fait des particuliers ou d'entreprises et constitue un délit très grave. D'autant plus qu'une déchetterie est à disposition !



Pour rappel, il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue ou les voies publiques (routes, chemins, sentiers...).

De même, il est indispensable de se conformer aux règles de collecte des déchets définies par la mairie (jour, horaires, tri).

Toute infraction à ces règles est passible de poursuites et d'une amende pénale. Code pénal Article R633-6 et Code pénal Article R632-1

Déchetterie

Une déchetterie, gérée par la Communauté de communes, est à votre disposition gratuitement :

Route d'Espagne 09700 Saverdun

A la sortie de l'aire touristique de Périès

Tél : 05.61.60.35.11

Mail : dechetterie@ccpap.fr

Horaires d'été : 7h à 14h du lundi au samedi du 29 juin au 29 août 2020

Plus d'informations sur la gestion des déchets et le recyclage :

- www.lissac09.fr/environnement-cadre-de-vie/gestions-des-dechets
- cc-pap.wixsite.com/ccpap/dechets-menagers
- www.smectom.fr

Sacs jaunes, guide de tri et calendriers des collectes : Mairie

Environnement - Cadre de vie

Circulation et stationnement dans la commune



La circulation routière dans notre commune et plus particulièrement sur la départementale est une préoccupation majeure de

l'équipe municipale, qui réfléchit à la mise en place de dispositifs contraignants obligeant les automobilistes à ralentir. Mais les rues du village sont également concernées. Nous vous rappelons ici quelques règles de base : si la vitesse en agglomération est limitée à 50 km/h, voire 30km/h en cœur de village, ce n'est pas un objectif à atteindre voire à dépasser. **Les rues de notre village sont étroites et fréquentées par des promeneurs, des enfants et parfois par nos animaux de compagnie.** En dehors de cause d'accidents, la vitesse est aussi source de nuisances sonores.

Merci de respecter les riverains en roulant calmement.

Le stationnement peut également être source de problèmes. Il convient que chacun gare son véhicule en prenant soin de ne pas gêner le passage des autres véhicules, dont les camions-bennes des OM, les livreurs ou les véhicules de La Poste. Il est préférable de se garer tous du même côté de la rue.

De même, les épaves ne sont pas autorisées sur la voie publique. Les véhicules qui ne sont plus en état de circuler, ou en état de semi-épaves, doivent impérativement être enlevées sous peine d'une amende de 50€ par jour (loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019).

Enfin, rappelons qu'il est strictement interdit de stationner sur le trottoir. Cela est toléré le temps de décharger des courses, par exemple, mais cela doit être temporaire. La mairie rappellera prochainement aux personnes ayant l'habitude de se garer sur le trottoir cette interdiction, considérée comme gênante et empêchant la circulation des personnes à mobilité réduite en fauteuil roulant (Code de la Route, art R417-10).

Environnement - Cadre de vie

Bruit

Bien que certains bruits soient signes de vie, leur intensité, leur répétition, leur durée ou les horaires où ils se produisent, peuvent constituer une gêne importante pour les riverains. Si des nuisances sonores liées à la vie normale sont inévitables, bricolage, jardinage, enfants qui jouent, d'autres peuvent aisément être évités : **abolements constants, véhicules accélérant au-delà du raisonnable, musique à fond, etc.** Chacun doit donc être responsable et trouver des solutions pour éviter une gêne inutile. Si une nuisance sonore est subie, **il faut avant tout essayer de se parler calmement avec respect.** Si cela ne suffit pas, la mairie peut également engager une médiation pour constater la nuisance et rappeler la réglementation. L'arrêté préfectoral n° SE/02/97 précise les règles relatives en matière de lutte contre les bruits de voisinage (consultable en mairie ou sur le site <http://lissac09.fr/municipalite/documents>).



L'entretien du ruisseau

La gestion du ruisseau est du ressort des propriétaires riverains, qui doivent entretenir les berges a minima. Toutefois, la compétence de la gestion des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations (GEMAPI) a été transférée au

Syndicat de Rivière SYMAR Val

d'Ariège, pour le compte de la Communauté de Communes. La préfecture de l'Ariège a publié un guide d'entretien des cours d'eau, consultable sur le site du SYMAR => https://www.symarvalariege.fr/publications_fr.html

Les évènements climatiques de grande ampleur se répétant ces 15 dernières années, **la municipalité souhaite organiser une réunion d'information et de sensibilisation de tous au sujet de l'entretien du ruisseau.**

Le SYMAR sera sollicité en ce sens prochainement.



Numéros et adresses utiles

Régie Électrique de Saint-Quirc : 6 rue du Moulin BP5706
09700 Saverdun. 05 61 60 33 69

SPEHA (eau) : Lieu dit "Peyre Souille" 514 route de Nailloux
31560 Montgeard. 05 34 66 71 20

SMDEA (collecte et traitement des eaux usées) : rue du Bicentenaire 09000
Saint Paul de Jarrat. 05 61 04 09 00

Urgences : 112

SAMU : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Médecin de garde : 116 117

Site internet de la commune : lissac09.fr

Lissacweb
Site officiel de la commune de Lissac 09

ACCUEIL • MUNICIPALITE • PRATIQUE • ENVIRONNEMENT • ENFANCE •
LOISIRS / CULTURE / SORTIES • CONTACT



Lissac

Ville au centre du village

ACTUALITES



Phase 3 du plan de déconfinement des services intercommunaux

Pour assurer en toute sérénité le déroulement des travaux de construction et adaptés au plan d'urgence et des mesures sanitaires dans le but d'assurer la sécurité du public et du personnel.

[Lire la suite](#)

ICL LE MASQUE EST OBLIGATOIRE



Covid-19 Port du masque obligatoire

A compter du 22 juillet 2020, toute personne de 11 ans et plus doit porter un masque grand public dans les lieux publics sous le couvert de l'application des gestes barrières. Le port du masque...

[Lire la suite](#)



Marché Gourmand à Saverdun

Après le Salon Concert, c'est le groupe Vinyl Club Saverdun qui organise le marché gourmand artisanal. Mardi 28 juillet. De 10h à 18h. Saverdun sur les bords du Salat. Arrangement au 06.21.34.80.01 Rappel...

[Lire la suite](#)



Eco-chèque mobilité : bon pour le porte-monnaie et...

Le Région soutient les déplacements doux etverts, tel l'achat de vélos et vélos électriques. Après avoir lancé en 2019 l'eco-chèque mobilité, elle étend au 1er juillet 2020 l'aide...

[Lire la suite](#)